



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 16 décembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....8
Votants.....8
Exprimés.....9

Date de la convocation : 12/12/2022

Date d'affichage : 12/12/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,

Le seize décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Renaissance,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : GARAMPON Olivier, VERLAGUET Mathieu.

PROCURATION : GARAMPON Olivier a donné procuration à CALMELS Anne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de neuf.

SEANCE N°2022-9
DELIBERATION N°2022-9-6
FINANCES LOCALES – Décision modificative n°1
Budget commune 2022

Vu les articles L2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le vote du budget primitif le 14 avril 2022 ;

Considérant qu'il convient de prévoir les décisions modificatives suivantes pour le budget commune 2022 afin de garantir la réalisation comptable de l'exercice :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6226 : Honoraires		5 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 000.00 €		
D 023 : Virement section investissement		16 370.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		16 370.00 €		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		1 500.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 500.00 €		
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				1 700.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				1 700.00 €
R 73223 : FPIC Fonds national de péréquat ^e				4 270.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation				8 540.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				12 810.00 €
R 744 : FCTVA				860.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				860.00 €
R 7713 : Libéralités reçues				6 000.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				1 500.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				7 500.00 €
Total		22 870.00 €		22 870.00 €
INVESTISSEMENT				
D 21312-2102 : Ecole		22 000.00 €		
D 21318-2201 : WC PMR - Extérieur		35 500.00 €		
D 2152-18003 : Nomination-Numérotation des rues	1 680.00 €			
D 2158-19008 : Autres	13 500.00 €			
D 2188-19008 : Autres	15 500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 680.00 €	57 500.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct.				16 370.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				16 370.00 €
R 1321-2201 : WC PMR - Extérieur				9 850.00 €
R 1328-19008 : Autres				600.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				10 450.00 €
Total	30 680.00 €	57 500.00 €		26 820.00 €
Total Général		49 690.00 €		49 690.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à neuf voix pour,

- **Adopte** la décision modificative budgétaire n° 1 – Budget commune 2022 – ainsi présentée.

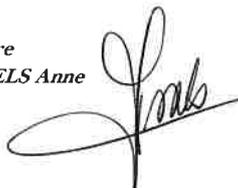
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 21 décembre 2022
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 21 décembre 2022

Le Maire
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

